

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale

Sous-direction des Compétences

Bureau du recrutement, des concours
et des examens

Dossier suivi par :

CEN Stéphane **Catros**
TÉL : 01.84.22.26.60
CNE Guillaume **Favard**
TÉL : 01.84.22.26.58

N° 21235 du 15 mars 2019

GEND/DPMGN/SDC/BRCE

Le ministre de l'intérieur,

VU le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

VU le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2012 relatif aux concours de recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2018 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

VU le procès-verbal de délibération du jury en date du 15 mars 2019.

DECIDE :

Art. 1^{er}. À l'issue de la phase d'admissibilité du concours prévu à l'article 5-3 du décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (OCTA TITRES) - session 2019, les quarante-quatre (44) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admissibles (classement par ordre alphabétique) :

Ahnert-Zanotti	Joanito	N° Cand :	1035927
Ajavon	Dory	N° Cand :	1035531
Bardyn	Nicolas	N° Cand :	1033596
Bruillard	Anthony	N° Cand :	1036645
Brunet	Juliette	N° Cand :	1031977
Carrere	Angelique	N° Cand :	1036482
Chapeau	Maxime	N° Cand :	1035966
Chartrain	Swann	N° Cand :	1034023
Chatellier	Romane	N° Cand :	1036740
Corbe	Anne-Sophie	N° Cand :	1035898
Coste	Marie	N° Cand :	1036738
Coutillard	Armand	N° Cand :	1036813
Cros	Fanny	N° Cand :	1036699
De Figueiredo	Cécilia	N° Cand :	1036629
Delannoy	Camille	N° Cand :	1035897
Denis	Marie	N° Cand :	1036762
Fouan	Antoine	N° Cand :	1035660
Friedlander	Philippe	N° Cand :	1036411
Gazan	Mathieu	N° Cand :	1036996
Giunashvili	Nino	N° Cand :	1036008
Gosset	Romain	N° Cand :	1036860
Higelin	Maxime	N° Cand :	1035192
Launay	Julien	N° Cand :	1032430
Lavoine	Chris	N° Cand :	1036792
Le Chapalain	Marine	N° Cand :	1036930
Le Ny	Mickaël	N° Cand :	1036769
Maheu	Cosima	N° Cand :	1036355
Mangata	Vincent	N° Cand :	1036752
Maryniak	William	N° Cand :	1026222
Maurisset	Marc	N° Cand :	1036973
Michelini	Linda	N° Cand :	1030823
Milochau	Thomas	N° Cand :	1033222
Mocq	Quentin	N° Cand :	1035345
Modugno	Hugues	N° Cand :	1036768
Palisse	Guillaume	N° Cand :	1035354
Poupart	Victor	N° Cand :	1035400
Raynaud	Hélène	N° Cand :	1035277
Rigoulot	Alexandra	N° Cand :	1036823
Rzepecki	Reynald	N° Cand :	1036330
Salmon	Benoît	N° Cand :	1023234
Signori	Romain	N° Cand :	1036242
Tamburello	Maxime	N° Cand :	1036315
Valence	Gwenaëlle	N° Cand :	1035271
Viceriat	Lauriane	N° Cand :	1032179

Art. 2. Conformément au décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012, en cas de réussite au concours, seuls les candidats et candidates qui seront titulaires début août 2019 d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme conférant le grade de master seront admis à la formation initiale dispensée par l'École des officiers de la gendarmerie nationale.

Art. 3. Les candidats et candidates admissibles seront convoqués à Melun pour passer les épreuves orales entre le 13 et le 23 mai 2019 et les épreuves sportives le 24 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation,
le général Jean-Marc ISOARDI,
sous-directeur des compétences

ORIGINAL SIGNÉ

DESTINATAIRE :

- CSC RG Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- CSC RG Bretagne ;
- CSC RG Ile de France ;
- CSC RG Rhône-Alpes ;
- CSC RG Aquitaine ;
- CSC RG Nord Pas De Calais ;
- CSC RG Lorraine.